

**MAIRIE DE LISSAC**

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON DES PORTES D'ARIEGE PYRENNÉES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 12 JUILLET 2023****Nombre de conseillers**

- en exercice : 10
- présents : 8
- votants : 9
- absents : 2
- exclus : 0

Date de convocation et
d'affichage :
6 juillet 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LISSAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme. Monique DUPRE-GODFREY, Le Maire, en session extraordinaire.

Étaient présents : Mme DUPRE-GODFREY Monique, Mme COURTHIEU Julie, Mme POL Céline, Mme SENDES Monique, M. ROZENCWAJG Joël, M. BREIL Gilles, M. MERCADIÉ Guy, M. LOZE Jérémy

Étaient absents/excusés : Mme MASCARENAC Aurélie, Mme BARRAU-GOMEZ Nadine (procuration à Mme DUPRE-GODFREY Monique) ;

OBJET

**Attribution d'une
aide sociale**

M. Joël ROZENCWAJG a été nommé secrétaire.

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, et à aider à faire face à des situations difficiles.

Il appartient à l'organe délibérant de déterminer le type d'actions à mener et le montant des dépenses à engager pour les prestations d'action sociale, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Madame le Maire expose la situation d'un administré sollicitant l'aide sociale, et présente les éléments en sa possession.

Elle propose une aide sociale de 400€ en règlement partiel de la facture d'électricité, objet de la sollicitation, soit environ 50% de la facture.

Le conseil municipal souhaite que ce montant soit versé directement à la Régie Électrique.

Après délibération, le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, la proposition de Madame Le Maire et la mandate pour exécuter les opérations nécessaires à sa mise en application.

Pour extrait conforme,

*Le Maire certifie, sous sa
responsabilité, le caractère
exécutoire de la présente
délibération.*



Monique DUPRE-GODFREY

Le Secrétaire de séance,

Joël ROZENCWAJG

